

TABLEAU DES FRAIS

Pour tous les membres de l'association : L'ARSQ exige un délai de cinq (5) jours ouvrables pour l'émission de passeports.	En cas de non-respect à cette règle, des frais de 10\$ seront chargés par carte d'identité représentant des frais de 10\$ pour le Mistral.
Pour tous les membres de l'association : Frais pour émission d'un passeport déjà émis et en circulation	Une charge supplémentaire de 10\$ sera demandée
Pour tous les joueurs de l'association : Frais pour chèque sans fond et retourné	Une charge supplémentaire de 15\$ sera demandée
Pour tous les membres de l'association (joueurs et gardiens de but): Utilisation de l'uniforme lors d'activités de l'équipe (parties et tournois) autres que celui reconnu par le Mistral (bas, short, chandail)	1 ^{ière} offense : Avis écrit au membre fautif 2 ^{ème} offense : 1 match de suspension 3 ^{ème} offense : Rencontre devant le comité de discipline pouvant aller à l'expulsion du membre
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : Résultat de partie non remis et forfait déclaré	Selon la politique en vigueur par la LSQM ou la LSEQ
Pour tous les joueurs de l'association : Chandail de joueur – non remis	30.00\$ Pour les chandails Timbits 60.00\$ Pour les chandails sublimés du club
Pour tous les joueurs de l'association : Chandail de gardien – non remis	90.00\$
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : Dossards – non remis	12.00\$ / dossard
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : Ballon d'entraînement – non remis	25.00\$
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : Ballon de match – non remis	45.00\$
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : Cônes – non remis	1.00\$ / cônes
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : Tableau d'entraînement – non remis	20.00\$
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : Cartons jaune	Selon la politique en vigueur par la LSQM ou la LSEQ
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : Cartons rouge	Selon la politique en vigueur par la LSQM ou la LSEQ
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : Absence au stage LSQM	Selon la politique en vigueur par la LSQM ou la LSEQ
Pour l'équipe LSQM ou LSEQ : L'entraîneur ne possède pas l'accréditation minimum pour la catégorie ou refuse de se conformer à une formation dans la saison en cours	Selon la politique en vigueur par l'ARSQ ou la LSQM ou la LSEQ

FRAIS REMIS À L'ENTRAÎNEUR LORS DE TOURNOI

Ci-dessous se retrouvent les détails concernant des compensations offertes à l'entraîneur par l'équipe, compensations déterminées par L'Association du Mistral Laurentien.

À noter que ces compensations s'appliquent pour chaque équipe, en tout temps et ce, peu importe le niveau dans lequel l'équipe évolue (local, A, AA, ou AAA).

Les compensations sont remises à l'entraîneur pour couvrir la majeure partie des dépenses de celui-ci majoritairement lors de participations à des tournois. Cependant, l'entraîneur a le devoir de partager ses compensations avec ses assistants qui seraient présents à un tournoi.

COMPENSATIONS SANS TOURNOI :

- La remise d'une compensation à l'entraîneur est à la discrétion de l'équipe ;
- Montant à la discrétion de l'équipe ;

COMPENSATIONS AVEC TOURNOI DANS LA RÉGION DE QUÉBEC

- Sur le territoire de l'ARSQ ;
- La remise d'une compensation à l'entraîneur est à la discrétion de l'équipe ;
- Montant à la discrétion de l'équipe ;

COMPENSATIONS AVEC TOURNOI DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC :

- Dès qu'un permis de voyage est requis pour participer au dit tournoi ;
- Montant forfaitaire de 500\$ par équipe par tournoi ;
- Ce montant compensatoire servira à couvrir une grande part des dépenses :
 - D'hébergement
 - De transport
 - De repas

COMPENSATIONS AVEC TOURNOI HORS-PROVINCE :

- Dès qu'un permis de voyage est requis pour participer au dit tournoi ;
- Montant forfaitaire de 500\$ par équipe par tournoi ;
- Ce montant compensatoire servira à couvrir une grande part des dépenses :
 - D'hébergement
 - De transport
 - De repas